



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusés : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 09/2020
Désignation des délégués au SEBVF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner à la commission du SEBVF:

Délégués titulaires: Jonathan HURIEZ et Michel LEGENDRE

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

OBJET DE LA DELIBERATION N° 10/2020

Désignation des délégués au SIVU scolaire de Pange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner à la commission du Syndicat scolaire Intercommunal à Vocation Unique de Pange:

Délégués titulaires: M. Hervé MESSIN, Mme Anaïs GREFF et Mme Géraldine PICARD.

Délégués suppléants: Mme Béatrice JASKULSKI.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

OBJET DE LA DELIBERATION N° 11/2020

Désignation du correspondant défense / sécurité routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Xavier LACOURT comme correspondant
défense et sécurité routière.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte de
la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE
METZ-CAMPAGNE

CANTON DU PAYS MESSIN

COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 12/2020
Création des commissions internes**

Après appel à candidature et après en avoir délibéré, les commissions suivantes sont constituées et instituées de la manière suivante:

a) Commission d'appel d'offre :

Hervé MESSIN: titulaire
Fabienne MALCHRYZKI: titulaire
Élisabeth BANNIER: titulaire
Gisèle LAMARCHE: suppléante
Olivier MARIATTE: suppléant
Matthieu COLLIN: suppléant
à l'unanimité

b) Commission Communication/Animation

- Laurence ARTZER-MANGIN
- Élisabeth BANNIER
- Anaïs GREFF
- Jonathan HURIEZ
- Béatrice JASKULSKI
- Xavier LACOURT
- Gisèle LAMARCHE
- Olivier MARIATTE
- Cyrille MONFORT
- Géraldine PICARD

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN



c) Commission Aménagement/Travaux

- Laurence ARTZER-MANGIN
- Olivier MARIATTE
- Élisabeth BANNIER
- Mathieu COLLIN
- Loïc de GRAËVE
- Marcel DOYEN
- Jonathan HURIEZ
- Michel LEGENDRE
- Cyrille MONFORT
- Jean-Philippe WEISSE

d) Commission espaces vert / environnement

- Laurence ARTZER-MANGIN
- Anaïs GREFF
- Béatrice JASKULSKI
- Gisèle LAMARCHE
- Olivier MARIATTE
- Jean-Philippe WEISSE

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020

Le Maire, Herve MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

OBJET DE LA DELIBERATION N° 13/2020

Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire a signé la convention de recouvrement des produits locaux.

Pour: Unanimité

Contre: /

Abstention: /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020

Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 14/2020
Indemnités du trésorier payeur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable
- ✓ D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%
- ✓ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et de l'attribuer à monsieur VILLIBORD, receveur municipal à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour le reste du mandat.

Pour: 16
Contre: /
Abstention: 02

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE
METZ-CAMPAGNE

CANTON DU PAYS MESSIN

COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 15/2020
Traitement des rôles de chasse**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'éditeur CMSDI de Corny-sur-Moselle
- de souscrire le contrat annuel de maintenance pour la somme de 250.00 € TTC
- de répartir le coût hors taxes d'acquisition du logiciel de gestion de la chasse soit 1 050 € TTC, en déduction du produit de la chasse à répartir, sur une durée de 3 ans, à compter de 2020.

Pour: 17

Contre: /

Abstention: 01

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

OBJET DE LA DELIBERATION N° 16/2020

Autorisation permanent et générale de poursuites

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. Marc VILLIBORD, trésorier de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, à exécuter les poursuites nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter l'autorisation préalable de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, pour tous les titres et rôles émis selon les conditions précisées ci-après :

- Tout budget
- Toute dette

- de fixer cette autorisation à la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

Pour: Unanimité

Contre: /

Abstention: /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE
METZ-CAMPAGNE

CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 17/2020
Vote des taxes communales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer les taux de taxes de la manière suivante :

Taxe Foncière : 8.57 % (Taux moyen pondéré entre les deux communes historiques)

Taxe Foncière Non Bâti : 45,00 % (Taux moyen pondéré de convergence sur 12 années à compter de la fusion)

Pour: 17

Contre: /

Abstention: 01

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte de
la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusés : Romain LOOSLI

OBJET DE LA DELIBERATION N° 18/2020

**Prêt bancaire pour l'acquisition de l'emprise foncière la Goule et la construction
des logements communaux**

Monsieur le Maire rappelle les projets en cours du lotissement « La goule » et de construction de 3 appartements communaux.

Afin de financer ces projets il est proposé de contracter les emprunts suivants :

- 1 prêt de 250 000.00 € pour la construction des logements communaux proposé par la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1.26% sur 15 années et assorti de 250.00 € de frais.
- 1 prêt relais de 350 000.00 € pour l'acquisition et la viabilisation du lotissement proposé par la Caisse d'Epargne au taux de 0.78% sur 2 ans et assorti de 350,00 € de frais

Monsieur le Maire indique que ces prêts seront inscrits en dépenses/recettes aux budgets concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire les emprunts sus mentionnés et à signer tous les documents rattachés.

Pour: unanimité

Contre: /

Abstention: /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020

Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absents non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 19/2020
Budget primitif général 2020**

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif général de l'exercice 2020 comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	657 604.48	657 604.48
Investissement	868 655.89	868 655.89

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.



Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN

L'Adjoint
Par déléation
MARIATTE



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre	
De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absents non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 20/2020
Budget primitif lotissement le château 2020**

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du lotissement le château de l'exercice 2020 comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	121 417,07	121 417,07
Investissement	102 536,88	102 536,88

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.



Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN

L'Adjoint
Par délégation

MARIATTE



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absents non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 21/2020
Budget primitif lotissement la Goule 2020**

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du lotissement la Goule de l'exercice 2020 comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	891 100,24	891 100,24
Investissement	722 613,80	722 613,80

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.

Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.



Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN

L'Adjoint
Par délégation
MARIATTE

DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE
METZ-CAMPAGNE

CANTON DU PAYS MESSIN

COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY



**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 22/2020
Prime au vélo électrique**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas instaurer la prime au vélo électrique.

Pour : /

Contre : Unanimité

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN





**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

Nombre

De Conseillers en exercice	19
De Présents	15
De Votants	18

L'an deux mille vingt, le mardi seize juin,
Le Conseil Municipal de la commune de COLLIGNY-MAIZERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé MESSIN.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Jonathan HURIEZ, Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE, Michel LEGENDRE, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT, et Jean-Philippe WEISSE.

Absents et excusés : Denis GUYON (procuration à Olivier MARIATTE), Béatrice JASKULSKI (procuration à Anaïs GREFF), Géraldine PICARD (procuration à Hervé MESSIN).

Absent non excusé : Romain LOOSLI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 23/2020
Autorisation de vente d'une emprise foncière**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 02-2019 autorisant le Maire ou le Premier Adjoint à négocier avec le demandeur et indique qu'un accord a été trouvé avec ce dernier sur la valeur de cession de 3000.00 €. Il s'agit d'une emprise d'environ 50m² à prélever en section 1 parcelle 171.

Vu le dernier avis des domaines fixant à 1700 € l'are dans le secteur concerné et après délibération, le conseil autorise accepte la valeur de 3000.00€ et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires (géomètre, notaire, ...).

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

Ont signé le registre des délibérations les membres présents

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 juin 2020.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11 juin 2020.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 25/06/2020
Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le 25 juin 2020
Le Maire, Hervé MESSIN

